

Libération du montant de la garantie locative du compte d'épargne Triodos pour personnes morales

Demande de restitution du montant de la garantie locative bloqué sur le compte d'épargne Triodos Business suivant

Veuillez remplir ce document en lettres majuscules.

B	E			5	2	3	0	4								
---	---	--	--	---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--

au nom de :

Le propriétaire et le(s) locataire(s) se mettent d'accord sur le transfert du montant, soit un versement du montant total (capital + intérêts) sur le compte du locataire, soit une répartition partielle sur le compte du locataire et le compte du propriétaire.

1. Le montant de EUR vers le compte du locataire

IBAN:

au nom de :

2. Le montant de EUR vers le compte du propriétaire

IBAN:

au nom de :

Certifié authentique et fait à,

le en 1 exemplaire.

**Signature du représentant
légal 1/locataire**

Nom :

Prénom :

Signature du propriétaire

Nom :

Prénom :

**Signature du représentant
légal 2/locataire**

Nom :

Prénom :

Pour la Banque Triodos

.....

.....

Réserve

Cette garantie ne peut être libérée qu'après l'autorisation écrite des deux parties [propriétaire et locataire(s)] ou sur présentation d'une décision judiciaire définitive qui ordonne explicitement la libération de la garantie locative.

Tous les coûts et les dépenses concernant le compte précité, y compris les frais judiciaires, honoraires et autres frais imputés à la Banque Triodos en cas de litige, sont à charge du (des) locataire(s)/titulaire(s) du compte. Une décision judiciaire est définitive lorsqu'elle n'est plus susceptible d'appel ou d'opposition.

Nouvelle adresse officielle du siège social ?

N'oubliez pas de nous communiquer le changement d'adresse si votre organisation/entreprise est titulaire d'autres comptes Triodos.

En annexe vous trouverez un document pour la confirmation de la nouvelle adresse officielle du siège social comme paru au Moniteur belge. Complétez ce formulaire et renvoyez-le dûment signé par la poste ou scanné via info@triodos.be.

Si la parution au Moniteur belge n'a pas encore été effectuée :

- Complétez le document '**Modification des coordonnées de l'organisation**' disponible sur www.triodos.be et renvoyez-le signé par au moins 2 représentants légaux (conformément à la dernière version des statuts). Merci d'y joindre une copie signée du procès-verbal encore à publier.
- Pour les associations de fait ou les indépendants, veuillez utiliser le formulaire de modification adéquat disponible sur www.triodos.be.

Adaptation de l'adresse de correspondance ?

- Pour la **suppression** un e-mail envoyé par un des représentants légaux à info@triodos.be suffit.
- Pour la communication d'une **nouvelle adresse de correspondance**, merci de nous renvoyer également le document '**Modification des coordonnées de l'organisation**' disponible sur www.triodos.be, dûment complété et signé par au moins 2 représentants légaux (conformément à la dernière version des statuts).

Confirmation de l'adresse officielle (personnes morales)

L'adresse officielle du siège social a changé ?

Veuillez compléter ce document dès que vous disposez d'une preuve de cette nouvelle adresse.

Vous pouvez nous renvoyer ce formulaire scanné via info@triodos.be ou par la poste : **Banque Triodos, Customer Administration, Boulevard Baudouin 31/5 1000 Bruxelles.**

Important :

- Cette demande de changement d'adresse doit être accompagnée de la publication au Moniteur Belge dudit changement d'adresse (également applicable pour les asbl).

Si la parution au Moniteur belge n'a pas encore été effectuée :

- Complétez le document '**Modification des coordonnées de l'organisation**' disponible sur www.triodos.be et renvoyez-le signé par au moins 2 représentants légaux (conformément à la dernière version des statuts). Merci d'y joindre une copie signée du procès-verbal encore à publier.
- Pour les associations de fait ou les indépendants, veuillez utiliser le formulaire de modification adéquat disponible sur www.triodos.be.

Adaptation de l'adresse de correspondance ?

- Pour la **suppression** un e-mail envoyé par un des représentants légaux à info@triodos.be suffit.

Pour la communication d'une **nouvelle adresse de correspondance**, merci de nous renvoyer également le document '**Modification des coordonnées de l'organisation**' disponible sur www.triodos.be, dûment complété et signé par au moins 2 représentants légaux (conformément à la dernière version des statuts).

Nouvelle adresse officielle du siège social

Nom de l'organisation/entreprise :

Forme juridique : N° d'entreprise :

Rue et n°/bte :

Code postal et localité :

À partir du :

Nouveau n° de tél./e-mail :

Représentant légal 1 Nom et prénom : Tél./GSM :	Signature Pour accord Lu et approuvé
Représentant légal 2 Nom et prénom : Tél./GSM :	Signature Pour accord Lu et approuvé